

## Valoriser les richesses culturelles du Parc Cahier des charges

En partenariat avec la DRAC Ile-de-France, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse lance un appel à proposition pour une programmation valorisant les patrimoines et acteurs culturels du Parc durant l'année 2018.

### Le contexte

#### Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et les objectifs de la charte

##### *Qu'est-ce qu'un Parc naturel ?*

Un PNR est un territoire habité à dominante rurale, au patrimoine naturel et culturel remarquable qui mérite les plus grandes attentions. Valorisant pour la Région Ile-de-France, il accueille naturellement beaucoup de Franciliens et de touristes.

Les communes, les départements, et la Région adhérentes au Parc participent à la rédaction d'une Charte qui présente les grands choix du territoire. Bien entendu, la Charte prévoit les moyens de protéger la flore, la faune, les paysages, les bâtis anciens..., elle prévoit aussi d'orienter le territoire vers un développement durable et économe en énergie.

Mais elle va plus loin, car elle dit comment, par quelles mesures précises, on peut parvenir à un équilibre entre l'environnement et la vie quotidienne. La Charte prévoit aussi de mesurer les efforts réalisés par les collectivités, les entreprises et les habitants.

Mais comment parvenir à tout cela ?

Les échanges sont primordiaux, l'innovation et l'expérimentation aussi.

Et peut-être le détail qui change tout : l'adhésion volontaire des collectivités, source d'enthousiasme et de créativité.

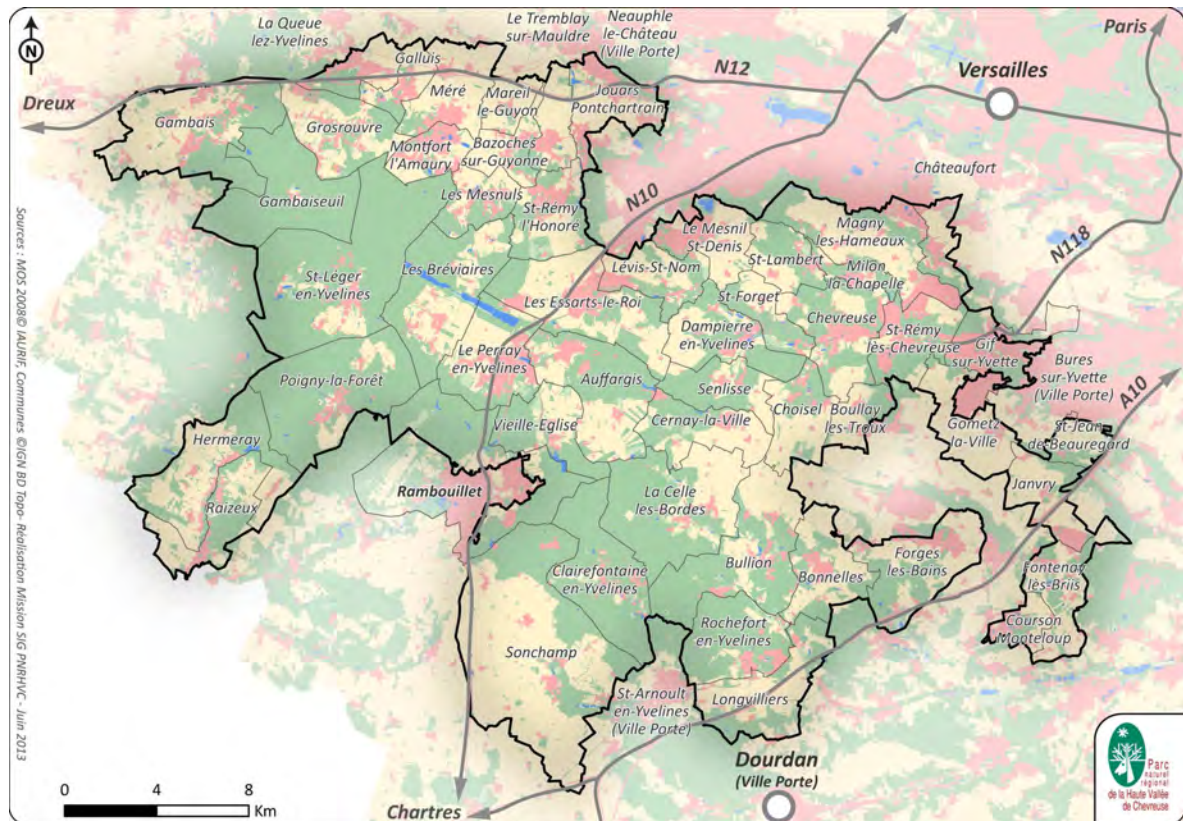
Pour en savoir plus :

<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/revision-charte-pnr.html>

[http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/upload/doc\\_telechargement/grandes/ARGUMENTAIRE%20%202008%20BAT.pdf](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/upload/doc_telechargement/grandes/ARGUMENTAIRE%20%202008%20BAT.pdf)

## Le territoire du Parc

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse compte 51 communes.



## Les objectifs culturels de la charte

Le patrimoine et la culture constituent un axe à part entière :

Axe 3 : *“Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale”*

Deux objectifs sont énoncés :

1) Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels

1- Améliorer la connaissance culturelle du territoire

2- Préserver les patrimoines bâtis et étudier leurs éventuels prolongements contemporains

3- Valoriser les patrimoines naturels, paysagers et culturels par des approches transversales

2) Développer une action culturelle partagée, contemporaine et innovante

1- Accompagner, soutenir et valoriser les activités et les acteurs culturels du territoire

2- Mettre en place une action culturelle spécifique et innovante

Pour connaître le détail de l'objectif 2) voir pp 114-117 :

[http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/fileadmin/media/revision-charte/documents/Charte\\_PNR\\_modif\\_310810\\_basse\\_Def.pdf](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/fileadmin/media/revision-charte/documents/Charte_PNR_modif_310810_basse_Def.pdf)

## L'annuaire culturel du Parc

En 2006, un recensement culturel a été réalisé. Il a permis pour la première fois de dresser un état des lieux des acteurs, lieux et activités culturelles du territoire et a démontré la richesse et le dynamisme de ce domaine.

Ce travail a donné lieu à l'édition d'un annuaire culturel en 2007, édité à 5000 exemplaires. Cette première édition, a rencontré un vif succès auprès des habitants du territoire. Son impression papier a permis une large diffusion sur le territoire : les 5000 exemplaires ont été distribués. Constituant également un objet visuel, il avait marqué les esprits de par sa forme singulière.



Depuis 2007, le Parc s'est agrandi. S'est donc posé la question de l'actualisation des données et de l'élargissement de la connaissance culturelle à toutes les communes du territoire. Même si, en 2009, dans le cadre de l'élaboration de la charte du Parc, un diagnostic culturel a été réalisé sur le périmètre d'extension, celui-ci n'a pas été distribué.

Ce recensement est nécessaire, d'une part en interne, car il constitue à la fois un outil de travail indispensable à la bonne connaissance des interlocuteurs et activités présentes sur le territoire, mais donnant un état des lieux de l'existant il permet également à la mission Patrimoine Culture de penser à des accompagnements pertinents.

D'autre part vis-à-vis de l'extérieur, il offre la possibilité à tous de connaître les acteurs, structures et lieux culturels de leur commune. Il permet également aux acteurs culturels de tisser des liens entre eux.

Entre avril et septembre 2013, un nouveau recensement a été organisé et l'ensemble des communes et acteurs contactés. En 2016, une base de données en ligne a été créée et les acteurs culturels relancés. Cette base est toujours alimentée : <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/une-autre-vie-sinvente-ici/vie-sociale-et-culturelle/annuaire-culturel>.

## La valorisation de l'annuaire culturel du Parc

Afin de montrer la richesse culturelle, révélée par ce recensement des lieux et acteurs culturels, il est prévu un programme d'une année mettant en relation des lieux patrimoniaux avec les artistes du territoire.

Plutôt qu'une traditionnelle soirée de lancement officielle en un temps et un lieu comme cela avait été réalisé en 2007, à l'Abbaye des Vaux de Cernay, un groupe de travail issu de la commission patrimoine culture a proposé une année de rendez-vous permettant de mettre en lien des lieux patrimoniaux répartis sur tout le territoire et des acteurs culturels locaux (artistes, associations, etc), figurant dans l'annuaire, qui les montreraient et les valoriseraient sous un nouveau jour par des interventions variées (spectacle, installation plastique, dessin...).

Une trace sera gardée de ces propositions et montrées lors d'un temps officiel qui clôturerait l'année.

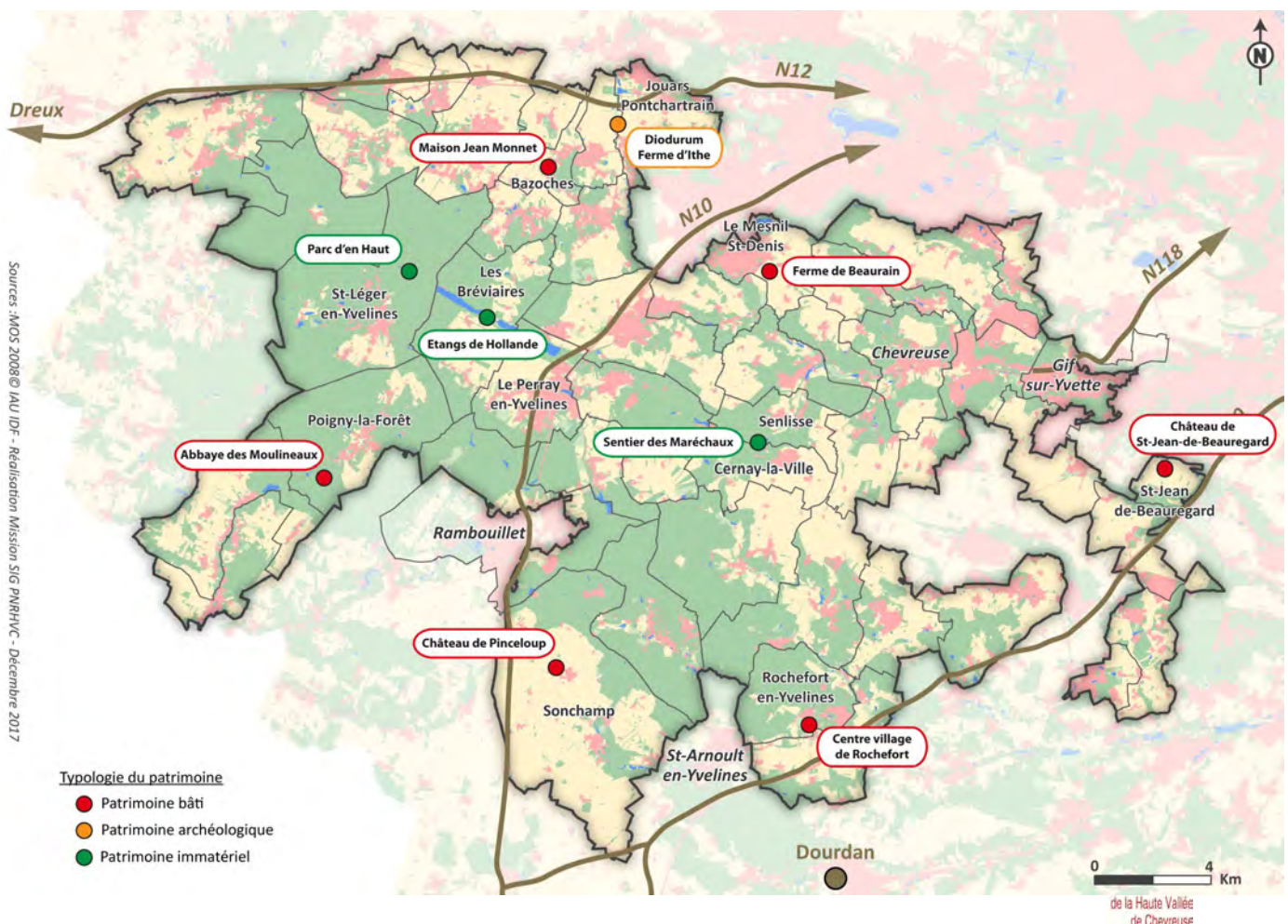
## 10 lieux patrimoniaux retenus

10 lieux patrimoniaux également répartis sur le territoire des 51 communes du Parc ont été présentés par un comité de pilotage parmi les différentes typologies de patrimoine caractéristiques du territoire : Bâti : châteaux, fermes, moulins, lavoirs ; dont les patrimoines oubliés (vestiges) / Archéologiques / Immatériels, à la fois paysagers et naturels.

Les 10 sites sont :

- Maison Jean Monnet – Bazoches (association) – **SOUS RESERVE**
- Château de Saint-Jean-de-Beauregard (privé)
- Château de Pinceloup – Sonchamp (ville de Paris)
- Ferme de Beaurain - Le Mesnil Saint-Denis (commune)
- Centre village de Rochefort : église, cimetière, place, baillage + vue (commune)
- Parc d'En-Haut (+ chêne de l'Ascension) - Saint-Léger-en-Yvelines (ONF)
- Abbaye des Moulineaux – Poigny-la-Forêt (commune)
- Sentier des Maréchaux – Senlisse/Cernay (ONF)
- Etangs de Hollande – Les Bréviaires/Le Perray (SMAGER) – **SOUS RESERVE**
- Diodurum/ferme d'Ithe - Le Tremblay (association APSAD)

Voir leur description sur le site du Parc : <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/une-autre-vie-sinvente-ici/vie-sociale-et-culturelle>



## Objectifs du projet

Le Parc a en charge à la fois la préservation et la mise en valeur des patrimoines culturels de son territoire ainsi que le soutien aux acteurs culturels présents au sein des communes.

L'ambition de ce projet est de valoriser les lieux patrimoniaux par les acteurs culturels du territoire dont les talents seront ainsi révélés.

### **Valoriser les acteurs culturels du territoire**

Cet appel à projet s'adresse à tous les acteurs culturels du Parc quel que soit leur statut : artiste, collectif, association... Tous les domaines culturels sont convoqués.

## L'intervention attendue

Les intervenants culturels candidats sont invités à choisir un lieu de la liste citée et de formuler une proposition nouvelle pour ce lieu.

Il s'agit de faire une proposition spécifique au lieu dans le but de le valoriser, de le magnifier, de le montrer sous un jour nouveau. Il s'agit donc de s'inspirer du lieu, de l'évoquer ou d'évoquer ce qu'il inspire, de révéler l'esprit du lieu, son histoire, ses caractéristiques à travers une création, une animation culturelle ou toute forme culturelle. Aucun domaine culturel n'est exclu du projet.

La proposition devra être :

- Visible
- Facilement appropriable
- Eventuellement participative

Seront exclues les propositions plaquées ou transposées qui n'auront pas été imaginées spécialement pour le lieu.

## Déroulement

### **Présence de l'intervenant culturel et calendrier**

La proposition doit être réalisée pendant l'année 2018.

Le calendrier précis sera à convenir avec le lieu accueillant et la commune à partir de la proposition faite.

Dans chacun des cas, l'intervention suivra la trame suivante : Un rendez-vous de démarrage/Un temps de travail/Un temps de présentation au public/Un temps de démontage si besoin

### **Lieu de travail**

Les lieux et/ou communes mettront à disposition un espace de travail aux intervenants culturels selon un calendrier établi.

### **Contraintes pratiques**

L'intervenant culturel devra :

- Etre indépendant pour la réalisation technique de son travail
- Etre autonome dans ses déplacements
- Etre économe dans la matière produite et utilisée (logique du développement durable)

## Conditions financières

### **Rémunération de l'intervention**

L'intervenant culturel recevra 2.000 euros pour sa proposition, de sa conception à sa réalisation.

### **Frais de fabrication/réalisation**

Les frais de fabrication/réalisation sont donc inclus dans cette somme.

## Communication

Le Parc prendra en charge le volet communication en utilisant ses supports habituels : Echo du Parc, site internet, lettre d'information électronique, Facebook, Twitter.

L'édition d'une ou plusieurs plaquettes spécifiques est prévue ainsi que la réalisation d'affiches et de calicots.

Le plan de communication devra être pensé conjointement.

Un visuel spécifique et un titre pour qualifier l'événement seront définis en fonction des propositions faites.

Un budget de 8.000 euros est réservé pour ce volet.

## Comité de pilotage

### **DRAC Ile-de-France**

Delphine Regalasti, Service Développement et action territoriale

### **Elus du Parc**

Véronique Boone, Adjointe au maire de Jouars-Pontchartrain, Présidente de la commission *Patrimoine Culture* du Parc.

Patricia Guerlain, Adjointe au maire de Montfort-l'Amaury, Vice-présidente de la commission *Patrimoine Culture* du Parc.

Evelyne Di Maggio, adjointe au maire de Bonnelles, membre de la Commission restreinte *Culture*

Catherine Benezech, adjointe au maire de Sonchamp, membre de la Commission restreinte *Culture*

### **Equipe technique du Parc**

Anne-Cros Le Lagadec, directrice

Sophie Dransart, Mission *Patrimoine Culture* (Mission Pilote)

Amandine Robinet, Mission *Patrimoine Culture* (Mission Pilote)

Marion Doubre, Mission *Paysage*

Jennifer Bureau, Mission *Urbanisme*

Une personne de la Mission *Nature Environnement*

### **Les propriétaires des lieux**

## Dossier à remettre

**Un dossier sera à remettre le 29 janvier, 18h, au plus tard**

Un exemplaire papier devra être envoyé à :

PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Château de la Madeleine

Sophie DRANSART

78 472 Chevreuse Cedex

Le document devra aussi être envoyé par mail à : [s.dransart@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:s.dransart@parc-naturel-chevreuse.fr)

Il devra IMPERATIVEMENT comporter :

- La présentation de la proposition spécifique au lieu choisi, de la manière la plus précise possible (texte de description, schéma, croquis ou esquisse acceptés)
- Les besoins matériels induits
- La présentation de l'intervenant culturel (association, compagnie, collectif...) et de son travail culturel habituel. Présentation des éventuelles personnes mobilisées en plus (régisseur, technicien...)
- Le calendrier des interventions proposées et des étapes de travail et de présentation au public

Tout dossier incomplet, ne répondant pas à ces 4 points ne sera pas examiné.

**Le jury de sélection se réunira le 8 février 2018. Les candidats retenus pourront être convoqués à cette date pour une présentation orale.**

Pour tous renseignements, contacter :

Sophie DRANSART

01 30 52 09 09

[s.dransart@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:s.dransart@parc-naturel-chevreuse.fr)